

VILLE DE MUTZIG



REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME



ANNEXE SANITAIRE EAU POTABLE

DOSSIER PLU APPROUVE

Jérôme ESPARGUIERE

URBANISME - PAYSAGE - ENVIRONNEMENT

nceif.st



Ensemble dans l'exigence
OO/EJ/337.701

COMMUNE DE MUTZIG

Plan Local d'Urbanisme

Annexe Sanitaire

Eau Potable

NOTE TECHNIQUE

1^{er} envoi :	octobre 2004	1 ^{ère} phase
Mise(s) à jour :	mai 2005	2 ^{ème} phase
	juin 2006	mise à jour du zonage
	mai 2008	mise à jour selon zonage reçu le 19 mai 2008

1. GENERALITES

1.1. Structure administrative

La distribution d'eau potable de la Commune de Mutzig est gérée par la Communauté de Communes de la Région de Molsheim - Mutzig qui comprend également les communes d'Altorf, Avolsheim, Dachstein, Dinsheim-sur-Bruche, Dorlisheim, Duppigheim, Duttlenheim, Ergersheim, Ernolsheim-sur-Bruche, Gresswiller, Molsheim, Soultz-les-Bains et Wolxheim. La Communauté de Communes regroupe 30.722 habitants d'après le dernier recensement de 1999, dont 5.584 pour la Commune de Mutzig. Le volume total d'eau consommé annuellement par la Communauté de Communes est d'environ 1.600.000 m³.

1.2. Domaine de compétences et d'intervention

La Communauté de Communes de la Région de Molsheim - Mutzig est le maître d'ouvrage de l'ensemble des installations de production, de stockage et de distribution d'eau potable. Elle a transféré au Syndicat des Eaux et de l'Assainissement du Bas-Rhin (S.D.E.A.) les compétences de contrôle, d'entretien et d'exploitation des ouvrages de production, de transport et de distribution ainsi que les compétences extension (limitée à la réalisation des branchements) et gestion des abonnés.

Par ailleurs, la Communauté de Communes de la Région de Molsheim - Mutzig bénéficie du service de permanence du S.D.E.A. qui peut intervenir à tout moment en cas d'incident, sur l'ensemble des ouvrages de production, de stockage et de distribution.

2. DESCRIPTION DES INSTALLATIONS

2.1. Production d'eau

La Communauté de Communes de la Région de Molsheim - Mutzig est alimentée à partir de 5 sites de production qui captent des eaux d'origines différentes :

- La station de pompage du Stierkopf, située à Mutzig, assure l'exploitation de 5 forages profonds (le puits 4 est actuellement à l'arrêt) dans les grès vosgiens qui permettent de disposer d'une capacité de production de 230 m³/h
- Le site d'Altorf est composé de deux puits qui captent la nappe alluviale du cône de déversement de la Bruche et assurent une capacité de production de 150 m³/h
- Le site de Griesheim-près-Molsheim est composé de deux puits dont l'un, le puits n°2, est actuellement à l'arrêt, ce qui limite la capacité de production du site à 150 m³/h
- La station de pompage de Gresswiller assure l'exploitation d'un forage réalisé dans les grès qui dispose d'une capacité totale de production de 800 m³/h
Actuellement ce puits est équipé pour permettre un fonctionnement à 300 m³/h
- La station de pompage de Heiligenberg-Gare assure l'exploitation d'un forage peu profond qui capte une nappe située dans les grès et dispose d'une capacité de production de 6 m³/h

Ainsi, la capacité de pompage disponible actuellement est de 818 m³/h, soit 19.632 m³/j. L'ensemble de ces sites est commandé par la station de pompage du Stierkopf qui assure la centralisation des informations et la télécommande des installations de pompage.

Pour permettre une bonne répartition de la distribution d'eau vers les zones élevées, la Communauté de Communes dispose, en outre, de 4 stations-relais ou de surpression situées rue du Sacré-Cœur à Mutzig, relais du Fort à Mutzig, relais Saint-Urbain à Mutzig, Ferme Finkenhof à Molsheim.

2.2. Qualité de l'eau

L'alimentation en eau potable de la Communauté de Communes est assurée par de l'eau en provenance des forages d'Altorf, de Griesheim-près-Molsheim et du Stierkopf. La production d'eau de ces ouvrages est complétée par celle du puits de Gresswiller depuis son raccordement au réseau de Mutzig en 1994 et de Dorlisheim en 1998.

L'eau produite par les deux ouvrages d'Altorf présente un caractère corrosif du fait d'une teneur excessive en gaz carbonique agressif. Ce paramètre est éliminé au niveau de chaque puits par une station de traitement par neutralisation. Le traitement est complété par une désinfection par rayonnement ultraviolet. En distribution, l'eau présente une minéralisation peu accentuée, une dureté moyenne et une bonne qualité bactériologique.

L'eau issue du secteur de Griesheim-près-Molsheim se caractérise par une minéralisation importante, est assez dure et de bonne qualité bactériologique. Le puits n°2 est à l'arrêt en raison d'une contamination par l'arsenic qui fera l'objet d'une étude spécifique.

L'eau mise en distribution à partir des ouvrages du Stierkopf est de minéralisation importante, assez dure et de bonne qualité bactériologique. Les puits n°1 et 5 sont équipés de systèmes de désinfection au chlore gazeux pour le premier et à l'hypochlorite de sodium pour le second, qui permettent de prévenir les risques de pollutions bactériologiques. Le champ captant a connu des épisodes de contaminations par les Composés Organohalogénés Volatiles, qui tendent à s'estomper.

L'eau produite à Gresswiller est moyennement dure, agressive et offre également une bonne qualité bactériologique.

C'est essentiellement à partir de l'eau des puits du Stierkopf et de Gresswiller qu'est alimentée la Commune de Mutzig.

2.3. Stockage de l'eau

La Communauté de Communes dispose de 4 réservoirs enterrés, d'une capacité totale de 3.565 m³ dont 605 m³ pour la réserve incendie. Le stockage de l'eau pour la commune de Mutzig est assuré par le réservoir de Mutzig, dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Capacité totale 1.000 m³
- Capacité utile 880 m³
- Réserve incendie 120 m³
- Niveau d'eau 246,17 m NGF

2.4. Réseau de distribution

2.4.1. Conduites maîtresses de la Communauté de Communes

Nous indiquons ici les conduites principales qui concernent l'alimentation en eau de la commune de Mutzig.

Ainsi, l'alimentation du réservoir de Mutzig est assurée, essentiellement, d'une part, par l'intermédiaire d'une conduite de refoulement-distribution Ø 250 mm en

provenance des puits du Stierkopf et, d'autre part, par la conduite Ø 500 mm issue du forage de Gresswiller.

2.4.2. Réseau communal

Le réseau communal vaste et complexe comprend principalement :

- une conduite de refoulement-distribution Ø 250 et 350 mm qui emprunte la route de Molsheim à partir des forages du Stierkopf et qui assure l'alimentation du réservoir communal. A partir de cette dernière, une conduite Ø 200 mm emprunte la rue de la Gare puis la route de Strasbourg jusqu'à Dorlisheim et assure la desserte de la partie du Sud-Est de la Commune,
- une conduite de distribution Ø 250 mm, issue du réservoir communal, qui emprunte la rue du Sacré Cœur, la rue Haute Montée, l'impasse du Houblon, la rue des Puits avant de se connecter sur la conduite Ø 200 mm du Boulevard Clémenceau. Cette dernière est encore raccordée à l'extrême Ouest de la Commune au secteur de Gresswiller – Dinsheim (par une conduite Ø 200 qui se prolonge au sud-ouest de la Commune qui est connectée à la conduite Ø 150, 200 et 250 mm vers de Gresswiller, et une seconde conduite Ø 150 mm qui se dirige vers Dinsheim) par des jonctions fermées depuis la mise en service de la station de pompage de Gresswiller en 1987.
- une conduite Ø 500 mm issue du forage de Gresswiller, qui longe la RD n°420 puis la route de Strasbourg jusqu'à Dorlisheim, et assure la desserte depuis la partie Sud de la Commune. La liaison vers le réservoir, à partir des deux conduites Ø 250 mm pré-citées, est assurée par des jonctions situées au niveau du stade et de la rue de Rosheim.

En ce qui concerne les différents quartiers de la commune, la distribution est principalement assurée à partir d'antennes et de bouclages de diamètres compris entre 80 et 150 mm et branchés sur les conduites principales précédemment citées.

En outre, trois stations relais complètent les équipements de distribution :

- l'extrémité haute de la rue du Sacré-Cœur est desservie par une station de surpression située dans le réservoir,
- la colonie de vacances plein-air située sur la colline "Drei Spitze" au sud, est desservie par la station relais « Saint-Urbain » implantée rue des Trois-Pics,
- les installations militaires situées sur la colline, au Nord, sont desservies par une station relais située rue du Sacré-Cœur.

2.4.3. Pression de service

La pression statique donnée par le niveau d'eau du réservoir de Mutzig varie de 2,0 à 6,0 bars en fonction de l'altitude d'implantation des abonnés à desservir.

La ville étant construite en dénivelé, il est précisé qu'à l'approche de l'altitude du réservoir, vers 240 m NGF, la pression d'eau s'affaiblit et peut devenir insuffisante en l'absence de système de repompage.

2.4.4. Défense contre l'incendie

Le réservoir de Mutzig, d'une capacité totale de 1.000 m³, dispose d'une réserve d'incendie de 120 m³.

Le réseau de la commune compte au total 137 appareils de lutte contre l'incendie répartis comme suit :

- 53 Poteaux d'Incendie (Ø 100 mm),
- 15 Poteaux Auxiliaires (Ø 80 mm) ,
- 69 Hydrants (Ø 65 mm).

Des essais de débit effectués sur des appareils de lutte contre l'incendie situés en différents points du réseau ont permis de mesurer les débits maximaux qu'ils sont susceptibles de fournir en cas de sinistre (voir les résultats en annexe).

Globalement, les débits indiqués par la circulaire interministérielle du 10 décembre 1951 relative à la défense contre l'incendie sont atteints sur l'ensemble des équipements testés.

Néanmoins, le débit du P.A. 27 et du P.I. 10 situés en fin de réseau est inférieur à la valeur réglementaire. Le débit obtenu pour le P.A. 27 à 1 bar est de 38 m³/h et du P.I. 10 à 1 bar est de 53 m³/h.

Si des améliorations devaient être recherchées par le réseau d'eau potable, une mise à niveau progressive du réseau par renforcement ou remplacement des tronçons les plus vétustes, ou la création de bouclage, notamment à l'occasion de travaux de voirie, permettrait d'améliorer les débits actuels.

Enfin des alternatives à l'utilisation du réseau d'eau potable pour assurer la protection contre l'incendie peuvent être mises en œuvre comme l'exploitation de points d'eau ou l'implantation de citernes d'incendie. Ces solutions alternatives sont à étudier en concertation avec le service compétent en la matière, le Service Départemental d'Incendie et de Secours (S.D.I.S.).

2.4.5. Périmètres de protection

Les ouvrages de production de la Communauté de Communes bénéficient de périmètres de protection établis par les arrêtés préfectoraux de Déclaration d'Utilité Publique (D.U.P.) du 23/01/1975 pour le puits 1 et du 17/03/1992 pour le puits 2 d'Altorf, du 28/01/1975 pour les puits 2 et 3 de Griesheim, du 15/05/1995 pour le puits de Gresswiller et du 20/01/1975 pour les 5 puits Stierkopf.

Concernant le forage de Heiligenberg-Gare, la procédure est en cours. Néanmoins, l'hydrogéologue agréé en charge de ce dossier a qualifié ce puits de non-protégéable. Il ne pourra donc pas bénéficier d'une Déclaration d'Utilité Publique et devrait, à termes, être abandonné.

Une partie du ban communal de Mutzig se trouve dans l'emprise des périmètres de protection rapprochée et éloignée des forages du Stierkopf. Tout projet à l'intérieur de ces périmètres de protection doit faire l'objet d'une déclaration auprès de la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales qui précisera les interdictions, contraintes et prescriptions à respecter.

3. PROGRAMMATION DE TRAVAUX ET PERSPECTIVES

3.1. Le périmètre de la Communauté de Communes

La Communauté de Communes de la Région de Molsheim - Mutzig prépare un programme général de travaux portant sur plusieurs opérations destinées à améliorer la qualité de l'eau et la sécurité de la distribution.

Dans le cadre du programme de renforcement général du réseau, la Communauté de Communes a prolongé en 1998 la conduite principale de diamètre 500 mm entre Mutzig et Dorlisheim. Par ailleurs, la Communauté de Communes de la Région de Molsheim - Mutzig a pu réaliser une première partie d'une jonction de secours avec le Syndicat des Eaux de Strasbourg-Sud, entre Ernolsheim-sur-Bruche et Duttlenheim, avec une conduite Ø 400 mm s'inscrivant dans le prolongement du raccordement du forage de Gresswiller.

La Communauté de Communes entend finaliser des travaux de raccordement dans le secteur "Dorlisheim-Molsheim", ce qui autorisera ainsi la distribution d'eau provenant de Gresswiller vers tout son périmètre. Cette liaison assurera par ailleurs des bouclages permettant de sécuriser la distribution d'eau par une répartition de la production des différents forages en cas d'accidents sur l'un des sites.

La poursuite de cette conduite à l'Est permettra un raccordement complet au Syndicat des Eaux de Strasbourg-Sud pour réaliser une interconnexion de secours avec une grande capacité de transfert.

3.2. La Commune

L'alimentation en eau potable de la Commune de Mutzig ne pose pas de difficultés techniques majeures à l'heure actuelle. Les capacités de production de la Communauté de Communes de la Région de Molsheim - Mutzig sont d'ailleurs suffisantes pour permettre la poursuite de son développement.

Les tronçons les plus anciens du réseau devront être vérifiés et, le cas échéant, remplacés lorsque d'importants travaux de voirie seront entrepris.

Compte-tenu de l'altitude du réservoir, il importe d'analyser de manière précise les modalités de desserte de toute implantation au dessus d'une cote de 220 m NGF. Au delà de cette altitude, la pression disponible sur le réseau peut devenir insuffisante et rend nécessaire de prévoir le recours à des équipements de surpression complémentaires, individuels ou collectifs.

Ceux-ci sont à prévoir dans les documents d'urbanismes et mis à la charge des constructeurs ou aménageurs.

4. RACCORDEMENT AUX INFRASTRUCTURES D'EAU POTABLE DES ZONES D'EXTENSION FUTURE

Les nouvelles conduites de distribution nécessaires à la desserte des zones ont été tracées schématiquement sur le plan au 1/2.000 à partir du zonage de référence mentionné sur la page de garde. A défaut de plans de voiries, ces tracés ne sont donnés qu'à titre indicatif pour permettre une évaluation sommaire de la dépense que pourra engendrer l'équipement de ces zones. Le tracé et le linéaire définitif des conduites ainsi que les caractéristiques d'éventuelles canalisations secondaires à raccorder sur ces conduites pour la desserte interne des zones devront faire l'objet d'études spécifiques en fonction des tracés des voiries conçus ultérieurement par les lotisseurs et des besoins des nouvelles zones urbanisées.

4.1.1. Zones Ua, Ub, Uc, Ue, Um, Ux

Les parcelles construites dans ces zones équipées ne nécessiteront probablement pas d'extensions supplémentaires du réseau. Si tel était le cas, il ne s'agirait que d'extensions ponctuelles et localisées.

Certaines habitations de ces zones se situent dans le périmètre de protection éloigné des puits du Stierkopf. Pour tout travaux d'extension dans ce périmètre de protection il convient d'effectuer une déclaration auprès de la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales qui précisera les interdictions, contraintes et prescriptions à respecter.

4.1.2. Zones A, An et Av

Les zones A, An et Av ne sont pas desservies en eau potable.

Néanmoins la zone An située au Nord-Est de la commune est longée au Sud par le réseau Ø 250 mm reliant le réservoir du Sacré-Cœur, au réservoir de Molsheim et aux puits du Stierkopf.

Des branchements pourront être réalisés dans la limite de la cote piézométrique fixée par les réservoirs à 220 m NGF. Au delà de cette altitude, la pression disponible sur le réseau peut devenir insuffisante et rend nécessaire de prévoir le recours à des équipements de surpression complémentaires, individuels ou collectifs.

4.1.3. Zones 1AU

⇒ Zone 1AUa (lieu-dit Leimen)

L'alimentation en eau potable de cette zone requerra la pose d'une conduite Ø 150 mm sur une longueur d'environ 650 m posée de manière à réaliser un bouclage entre la conduite Ø 100 mm posée rue des Trois Pics et la conduite Ø 150 mm posée le long de la rue de Rosheim. La conduite Ø 110 mm sera prolongée vers le sud de la zone afin de desservir la partie sud de cette future zone d'habitation.

⇒ Zone 1AUb (lieu-dit Oberhof)

La desserte en eau potable de cette zone pourra être réalisée par la pose d'environ 560 m de conduite Ø 150 mm de manière à réaliser un bouclage entre les réseaux posés rue des Trois Pics et rue du Chalet.

Si l'aménagement de cette zone est programmé après celui de la zone 1AUa, la nouvelle structure du réseau améliorera la défense incendie du secteur.

⇒ Zone 1AUc (secteur Haberland)

Cette zone pourra être alimentée en eau potable par la pose d'une conduite Ø 110 mm sur une longueur totale d'environ 600 m de manière à réaliser un bouclage entre la conduite Ø 110 mm de la rue Saint Jacques et la conduite Ø 80 mm de la rue des Champs.

⇒ Zone 1AUd

La desserte en eau potable de cette zone pourra se réaliser par la pose de 250 m de conduite de 150 mm de diamètre en raccordant la conduite Ø 150 mm posée le long du canal de la Bruche et la conduite Ø 100 mm posée le long de la zone (cette conduite sera remplacée à un horizon non connu à ce jour par une conduite Ø 150 mm).

⇒ Zone 1AUe

La desserte en eau potable de cette zone peut être considérée comme réalisée à partir de la conduite de 150 mm de diamètre posée en août 2005, réalisant un bouclage entre les réseaux posés rue Chassepot et rue Mattfeld. La conduite Ø 110 mm passant devant l'école pourra être prolongée de 30 ml jusqu'à la conduite Ø 150 mm qui sera posée dans la zone, à un horizon non connu à ce jour.

⇒ Zone 1AUf (lieu-dit Mattfeld)

L'alimentation en eau potable de la zone pourra se réaliser par l'intermédiaire d'une conduite Ø 110 mm sur une longueur de 150 ml, à poser dans le prolongement de la conduite Ø 150 mm de la rue Mattfeld.

⇒ Zone 1AUg (lieu-dit Rotengrund)

Selon le projet d'urbanisation retenu, l'alimentation en eau potable de la zone pourra se réaliser par l'intermédiaire d'une conduite Ø 100 mm sur une longueur de 110 ml à partir de la conduite Ø 350 mm de la rue de la Trinité. Cette zone est située à proximité du réservoir de Mutzig. Aussi, la pression disponible sur le Nord de la zone, dans la configuration actuelle et sans mise en œuvre de solutions techniques sera inférieure à 1,5 bar, valeur limite pour une alimentation en eau potable convenable.

Cette zone se situe dans le périmètre éloigné des puits d'eau potable, tout projet à l'intérieur de cette zone devra faire l'objet d'une déclaration auprès de la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales qui précisera les interdictions, contraintes et prescriptions à respecter.

⇒ Zone 1AUx (zone d'activité commerciale « l'Atrium »)

L'alimentation en eau potable de la zone pourra se réaliser par l'intermédiaire d'une conduite Ø 150 mm à poser sur une longueur d'environ 950 ml de manière à réaliser un bouclage entre les conduites Ø 150 mm de la zone d'activité adjacente. Une conduite Ø 110 mm de 360 ml sera branchée sur la conduite Ø 150 mm de manière à réaliser un maillage pour desservir la partie ouest de la zone.

4.1.4. Zones 2AU**⇒ Zone 2AU située au Nord de la Commune**

Cette zone est située au Nord du réservoir de Mutzig et à une cote altimétrique supérieure à celui-ci. Un ancien projet de desserte y prévoyait la construction d'un réservoir. Le zonage proposé prévoyant une urbanisation plus faible, une alternative au réservoir est proposée. La desserte en eau de ce secteur nécessite la mise en place d'une installation de surpression. Celle-ci pourra être implantée dans le bâtiment de la station qui alimente le fort militaire. Un réseau Ø 150 mm de 620 ml assurera la desserte en eau de la zone. Une antenne supplémentaire d'environ 150 ml permettra l'adduction en eau des habitations existantes en contre-haut de cette zone 2AU.

Cette zone est aussi située dans le périmètre éloigné des puits d'eau potable. Tout projet à l'intérieur de cette zone devra faire l'objet d'une déclaration auprès de la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales qui précisera les contraintes et prescriptions à respecter.

⇒ **Zone 2AU située au Nord-Ouest de la Commune**

Cette zone est située à l'Ouest du réservoir de Mutzig et à une cote altimétrique légèrement supérieure à celui-ci. Aussi, la desserte en eau de ce secteur nécessitera la mise en place d'une station de surpression et d'une conduite Ø 100 mm sur environ 230 ml. La mise en place de la station de surpression nécessite un emplacement réservé d'une vingtaine de mètres carrés à l'entrée de la zone, le long du chemin de la Forêt.

5. ESTIMATION SOMMAIRE DES OUVRAGES À RÉALISER

5.1. Loi Urbanisme et Habitat et P.V.R.

La réglementation liée à la loi Urbanisme et Habitat demande que les modalités de prise en charge des différentes parties des projets d'aménagement, telles les extensions des réseaux d'eau et d'assainissement nécessaires, soient définies de manière spécifique par l'autorité compétente en matière d'urbanisme. En effet, les frais de ces opérations sont portés à la charge de cette dernière et/ou des bénéficiaires des travaux, selon les règles arrêtées par elle.

5.2. Détail estimatif

Nous donnons ici les évaluations sommaires résultant du métré donné au paragraphe 4. Raccordement aux infrastructures d'eau potable des zones d'extension future. L'aménagement de chaque zone devra, par la suite, faire l'objet d'une étude technique et financière plus détaillée.

Il appartiendra à la commune de préciser les dispositions qu'elle aura retenue pour la prise en charge des frais correspondants aux extensions de réseaux à créer.

• Zones 1AU

• Zone 1AUa (lieu-dit Leimen) <i>pose Ø 150 mm sur 650 ml</i>	121.500 € HT
• Zone 1AUb (lieu-dit Oberhof) <i>pose Ø 150 mm sur 560 ml</i>	84.000 € HT
• Zone 1AUc (secteur Haberland) <i>pose Ø 110 mm sur 600 ml</i>	90.000 € HT
• Zone 1 AUd <i>pose Ø 150 mm sur 250 ml</i>	45.000 € HT
• Zone 1AUe <i>pose Ø 110 mm sur 30 ml</i>	4.500 € HT
• Zone 1AUf (zone Mattfeld) <i>pose Ø 110 mm sur 150 ml</i>	22.500 € HT
• Zone 1AUg (zone Rotengrund) <i>pose Ø 100 mm sur 110 ml</i>	16.500 € HT
• Zone 1AUx (Zone d'Activité Commerciale « L'Atrium ») <i>pose Ø 150 mm sur 950 ml</i>	171.000 € HT
<i>pose Ø 110 mm sur 360 ml</i>	54.000 € HT

TOTAL DES ZONES 1AU 609.000 € HT

- **Zones 2AU**

• Zone 2AU (au Nord de la commune)	
<i>pose Ø 150 mm sur 770 ml et station de surpression</i>	200.000 € HT
• Zone 2AU (au Nord-Ouest de la commune)	
<i>pose Ø 100 mm sur 230 ml et station de surpression</i>	73.000 € HT
TOTAL DES ZONES 2AU	273.000 € HT
MONTANT TOTAL HT	882.000 € HT
TVA 19,6 %	173.000 €
MONTANT TOTAL TTC	1.055.000 € TTC

Remarque :

Les montants donnés ci-dessus correspondent uniquement à la fourniture et pose des conduites et ne prennent pas en compte les branchements des abonnés, ni même les adaptations nécessaires du réseau existant.

6. CONCLUSION

L'alimentation en eau potable de la commune de Mutzig ne pose, actuellement, pas de problème particulier. Les capacités de production et de stockage de la Communauté de Communes de la Région de Molsheim - Mutzig sont en mesure de permettre un accroissement de la consommation lié à son développement.

Il est à noter qu'en matière d'urbanisation, une attention particulière est à apporter sur l'altitude des implantations, la desserte d'une zone située à plus de 220 m NGF nécessitant au préalable une étude de faisabilité, et probablement, la mise en place d'équipements de pompage.

En ce qui concerne la défense incendie, le débit de 60 m³/h sous une pression résiduelle de 1 bar, indiqué par la circulaire interministérielle du 10 décembre 1951 relative à la défense contre l'incendie est atteint sur les conduites principales de la commune. Quelques appareils situés sur des conduites implantées en fin de réseau ou sur des conduites de faible diamètre ne délivrent pas le débit réglementaire. Dans ces secteurs moins bien desservis, le débit obtenu pourra être amélioré à long terme par la mise à niveau progressive du réseau au moyen du renforcement ou du remplacement des tronçons les plus vétustes, ou par la réalisation de bouclages du réseau, notamment à l'occasion de travaux de voirie.

Des alternatives à l'utilisation du réseau d'eau potable pour assurer la protection contre l'incendie peuvent être mises en œuvre, si cela est jugé nécessaire, comme l'implantation de citernes d'incendie. La nécessité de mise en œuvre de ces solutions alternatives est à étudier en concertation avec le service compétent en la matière, le Service Départemental d'Incendie et de Secours (S.D.I.S.).

Il convient aussi de rappeler que la prise en charge des frais de desserte des zones est régie par les dispositions de la loi Urbanisme et Habitat. Les modalités de cette prise en charge, par la commune et/ou les bénéficiaires des extensions, doivent être précisées par l'autorité compétente.

Enfin, afin de ne pas entraver les projets de développement futurs, la réglementation du P.L.U. devra autoriser la construction de réseaux enterrés et de tout ouvrage et bâtiment nécessaires au fonctionnement des installations d'alimentation en eau potable dans toutes les zones.

Schiltigheim, le 26 mai 2008

Dressé par

L'Ingénieur d'Etudes

Estelle JAMIN

Vérifié par

Le Responsable du Pôle Etudes

Olivier OTTMANN

ANNEXE 1. ESSAIS DE DEBIT SUR LES APPAREILS DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Désignation de l'appareil	Pression Dynamique (en bar)	Débit en m ³ /h	Désignation de l'appareil	Pression Dynamique (en bar)	Débit en m ³ /h
P.I. 6			P.I. 10	3	34
Date : 21/09/2004	1	88	Date : 21/09/2004	2	43
Conduite : Ø 250 mm	0	111	Conduite : Ø 100 mm	1	53
Rue du Sacré-Coeur			Rue des trois Pics	0,6	58
Pression statique : 2,0 bars			Pression statique : 5,2 bars	0	64
P.I. 18			P.I. 21		
Date : 21/09/2004	3	104	Date : 21/09/2004	3	104
Conduite : Ø 150 mm	2	129	Conduite : Ø 150 mm	2	130
Rue Docteur Schweitzer	1	152	Rue Mattfeld	1	154
Pression statique : 5,6 bars	0	160	Pression statique : 5,1 bars	0	165
P.A. 27	3	25	P.I. 43		
Date : 21/09/2004	2	31	Date : 21/09/2004	3	42
Conduite : Ø 150 mm	1	38	Conduite : Ø 80 mm	2	52
Rue Chassepot	0,6	46	Rue du Château	1	63
Pression statique : 5,2 bars	0	50	Pression statique : 5,1 bars	0	73
P.I. 45			P.I. 46		
Date : 21/09/2004	3	130	Date : 21/09/2004	4	69
Conduite : Ø 125 mm	2	163	Conduite : Ø 350 mm	3	151
Cour de la Dîme	1	184	Rue de la Trinité	2	200
Pression statique : 5,3 bars	0	192	Pression statique : 4,3 bars	1	> 200

P.I. 49			P.I. 50		
Date : 21/09/2004	3	132	Date : 21/09/2004	3	56
Conduite : Ø 150 mm	2	154	Conduite : Ø 110 mm	2	65
ZAC Atrium	1	182	Lotissement Haberland	1	76
Pression statique : 6,0 bars	0	189	Pression statique : 5,6 bars	0	84
P.I. 63					
Date : 21/09/2004	4	101			
Conduite : Ø 200 mm	3	154			
Rue de la Gare					
Pression statique : 5,1 bars					

Nota : les résultats fournis correspondent à des mesures instantanées prises dans les conditions du moment et susceptibles de varier dans le temps.